



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3765<sup>e</sup> séance

Mardi 15 avril 1997, à 16 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Monteiro . . . . .	(Portugal)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Somavía
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Murillo
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Matuszewski
	République de Corée . . . . .	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Richmond
	Suède . . . . .	M. Osvald

## Ordre du jour

La situation en Afghanistan

*La séance est reprise le 15 avril 1997 à 16 h 15.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Berteling** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants : Bulgarie, Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie se sont alignés sur cette déclaration. L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège se sont également associés à cette déclaration.

Pendant de nombreuses années, le peuple afghan a souffert de la guerre, de violations des droits de l'homme, d'extorsions et de corruption. Il est las du conflit et aspire à la paix, à la justice et à l'ordre.

L'Union européenne note, toutefois, avec une profonde préoccupation la persistance et même l'intensification du conflit armé en Afghanistan. Les factions adverses continuent de croire en l'option militaire. L'Union européenne demande à toutes les parties afghanes de cesser les hostilités et d'entamer un dialogue politique visant à l'établissement d'un gouvernement à large assise représentant les différents groupes ethniques et religieux dans le pays, et à la réconciliation nationale.

En outre, certains pays de la région continuent d'exercer une influence préjudiciable et dans ce contexte, l'Union européenne souhaite réaffirmer son ferme engagement en faveur de la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan. Elle prie instamment les parties extérieures de ne pas s'ingérer dans le conflit et de ne pas fournir d'armes aux factions en lutte. Le 17 décembre 1996, elle a établi un embargo sur les armes

concernant l'Afghanistan, interdisant à tous ses États membres de fournir des armes aux parties au conflit dans ce pays. Les pays associés se sont alignés sur cet embargo. L'Union européenne encourage tous les États à suivre la même politique de retenue. L'Union européenne exhorte les États de la région à appuyer les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la paix en Afghanistan et pour user de toute leur influence afin d'encourager les parties afghanes à coopérer pleinement avec la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

L'Union européenne réaffirme le rôle central de l'ONU dans les efforts internationaux en vue d'une solution pacifique au conflit afghan. Elle appuie sans réserve les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui est mieux placée que quiconque pour servir de médiateur impartial dans la quête de la paix. Elle demande à toutes les parties afghanes de coopérer avec la Mission afin de parvenir à une solution négociée et globale. Dans un premier temps, il devrait y avoir un cessez-le-feu immédiat.

À la situation déjà grave en Afghanistan, s'ajoutent la gravité et la persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes au droit humanitaire. L'Union européenne se préoccupe tout particulièrement de la situation des femmes et des jeunes filles qui se voient de plus en plus privées de leurs droits fondamentaux, notamment dans les zones contrôlées par les Taliban. L'Union européenne est également préoccupée par la situation des personnes déplacées en Afghanistan, notamment celles des villages situés au nord de Kaboul. Elle lance un appel urgent aux parties afghanes pour qu'elles respectent intégralement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

En outre, l'Union européenne voudrait exprimer sa préoccupation face aux conditions dans lesquelles le personnel international et les organisations non gouvernementales doivent travailler en Afghanistan.

Elle est également préoccupée de noter que la poursuite du conflit en Afghanistan accroît le risque d'actes de terrorisme international et de trafic de stupéfiants, ce qui a des effets déstabilisateurs dans la région et au-delà. L'Union européenne lance donc un appel à toutes les parties en Afghanistan pour qu'elles mettent fin à ces activités.

Elle est activement engagée dans des pourparlers qui ont lieu dans diverses instances en vue de renforcer l'aide humanitaire et les efforts de reconstruction et d'élaborer une démarche unitaire de la communauté des donateurs face à la crise afghane.

En tant que contributeur de premier plan à l'aide humanitaire fournie à l'Afghanistan, l'Union européenne reste préoccupée par les répercussions éventuelles des violations des droits de l'homme sur les bénéficiaires de ses programmes de secours et de ceux de l'ONU et d'autres organisations. Elle espère pouvoir poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées sur des modalités de coopération visant à assurer la fourniture de l'aide tout en maintenant la qualité de l'appui déjà accordé au peuple afghan, sans distinction de sexe ou d'origine ethnique.

L'Union européenne attire l'attention sur l'existence de programmes de déminage en Afghanistan et prie instamment toutes les parties afghanes d'appuyer ces programmes et d'y participer. À ce propos, elle lance également un appel aux parties afghanes pour qu'elles cessent totalement d'utiliser des mines terrestres, vu le nombre élevé de victimes innocentes.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que l'Union européenne demeure résolue à appuyer activement l'ONU dans ses efforts visant à rechercher et faciliter une solution au conflit afghan, qui a fait tant de victimes innocentes.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Çelem** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport complet, précis et utile sur la situation en Afghanistan. Nous sommes d'accord avec les observations et recommandations qui figurent dans ce rapport.

Depuis les dernières séances consacrées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à cette question, et depuis que les pays intéressés se sont réunis à New York, beaucoup de temps s'est écoulé. Au cours de cette période, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Holl, a déployé des efforts concertés pour rapprocher les parties en guerre et parvenir d'urgence à instaurer un cessez-le-feu qui pourrait constituer le point de départ d'une amélioration de la situation politique et humanitaire en Afghanistan. Il y a également eu, notamment de la part de mon pays, des tentatives d'appui aux efforts déployés par l'ONU pour amener les mêmes parties à s'asseoir à la table des négociations et les aider à trouver un terrain d'entente, contribuant ainsi à la résolution de la crise.

Comme semble l'indiquer le rapport du Secrétaire général, des progrès très limités ont été obtenus aux réunions du Groupe de travail intra-afghan, convoquées par la Mission spéciale. Toutefois, un aspect important de ce groupe de travail est que pour la première fois, il a réuni les Taliban et le Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan.

Comme le confirme le rapport du Secrétaire général, la situation politique en Afghanistan ne s'est pas améliorée au cours des derniers mois. La situation humanitaire a empiré. Il est très regrettable pour le peuple afghan, qui souffre depuis longtemps, que les factions, notamment les Taliban, semblent décidées à poursuivre l'option militaire. Il faut donc que les Taliban participent au processus de négociation et de réconciliation. Comme il est également dit dans le rapport du Secrétaire général, les activités militaires des Taliban risquent de s'intensifier lorsque les conditions climatiques seront plus favorables, au cours des prochains mois. C'est là la menace imminente à laquelle nous faisons face.

En vue d'essayer de contribuer aux efforts visant à trouver une solution à la crise en Afghanistan, les Ministres des affaires étrangères de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie se sont réunis à Istanbul, le 5 janvier 1997. Les trois ministres ont affirmé de nouveau qu'ils étaient non seulement prêts, mais décidés à apporter tout leur appui au peuple afghan, dans le sens des objectifs fixés par l'ONU. La Turquie a noué des contacts avec chacune des factions au conflit en vue d'examiner la possibilité de les aider à s'asseoir à la table des négociations. Bien que les premières réactions de toutes les parties aient été favorables, l'une d'elles a indiqué ultérieurement qu'elle ne pourrait pas participer aux négociations.

À la lumière de tous ces événements, nous pensons que l'objectif immédiat, fixé dans le rapport du Secrétaire général et poursuivi par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, devrait être de convaincre toutes les parties que la victoire militaire de l'une d'entre elles ne servirait pas, à terme, les intérêts du peuple afghan. Nous sommes fermement convaincus que le seul moyen de parvenir à la paix en Afghanistan est d'initier un dialogue entre les diverses factions.

L'un des obstacles majeurs, si l'on veut convaincre les dirigeants des factions qu'une solution militaire n'est ni souhaitable ni possible, est la poursuite de la fourniture par l'étranger d'armes, de matériel militaire et de munitions. Tant que cette ingérence extérieure continuera, les factions,

notamment les Taliban, ne verront aucune raison de renoncer à l'option militaire.

À cet égard, nous devrions tous nous rendre compte que, dans les conditions actuelles, ce sont non seulement le bien-être et les exigences humanitaires du peuple afghan qui sont en jeu, mais surtout son unité. Il existe en fait une menace réelle et croissante de division ethnique. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que les événements qui se déroulent en Afghanistan représentent une menace grave pour la stabilité et la sécurité de la région dans son ensemble.

Mon pays entretient de longue date des liens étroits avec l'Afghanistan et le peuple afghan. Nous nous sentons très concernés par la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan. Pour l'unité du pays et pour le bien du peuple afghan, les dirigeants afghans devraient répondre sans plus tarder aux appels lancés par les amis de l'Afghanistan afin qu'ils cessent les hostilités et engagent des négociations en vue d'un règlement pacifique.

Nous, les États Membres de l'ONU, et en particulier ceux qui sont les plus proches de l'Afghanistan, devrions essayer de favoriser un règlement négocié du problème afghan. Nous devrions, notamment, nous abstenir strictement de toute implication militaire et de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

Pour sa part, la Turquie est prête à faire tout ce qu'elle peut pour contribuer à la normalisation de la situation dans ce pays ami. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés à cette fin par le Secrétaire général et par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Je voudrais également rappeler au Conseil, une fois de plus, que si le Secrétaire général décide qu'une réunion intra-afghane entre les parties belligérantes pourrait contribuer aux efforts de paix, la Turquie est prête à accueillir cette réunion.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, conformément à vos strictes instructions, je m'abstiendrai de vous féliciter sincèrement de votre accession à vos hautes fonctions et d'exprimer mon admiration à votre prédécesseur, mais vous savez que ce sont là en fait nos vifs sentiments.

Ma délégation a déjà maintes fois présenté sa perception des causes sous-jacentes du conflit en Afghanistan dans des déclarations faites devant le Conseil. Je n'ai donc pas l'intention de répéter ces détails qui brossent clairement le tableau de la situation à laquelle nous sommes tous confrontés dans ce pays et qui demeurent aussi valables aujourd'hui que lorsque nous avons fait ces déclarations précédentes.

Ce qui est clair pour chacun d'entre nous, c'est qu'il y a aujourd'hui une guerre civile en Afghanistan. Il est clair également que la population afghane elle-même, brave, noble et éprise de paix est lasse du conflit entre factions qui déchire ce pays, et qu'elle aspire vivement à reprendre une vie normale dans la dignité et la sécurité.

Il nous incombe à tous, à l'heure où nous observons l'Afghanistan de l'extérieur, d'aider le peuple afghan dans sa quête de normalité. Cela exigerait un cadre d'ensemble pour le rétablissement de la paix en Afghanistan, avec l'engagement total et l'appui de la communauté internationale. Ce cadre d'ensemble devrait comporter un volet politique, économique et humanitaire et être appliqué avec vigueur et détermination.

Le Pakistan, quant à lui, adhère à une politique de stricte neutralité et de non-ingérence en Afghanistan. Nous ne sommes pas en faveur d'un règlement militaire, et nous continuons de penser qu'un gouvernement à large assise est la seule solution viable pour un Afghanistan multi-ethnique.

Le Pakistan attache un grand intérêt à la paix en Afghanistan. Du fait de l'instabilité constante en Afghanistan, il y a à l'heure actuelle plus de 1,5 million de réfugiés au Pakistan. L'entretien de ces réfugiés est pour nous une source de graves difficultés, du fait de la lassitude des donateurs et de nos ressources limitées. Nous sommes également victimes du terrorisme, du trafic de drogues et de la contrebande d'armes découlant de la situation qui règne à l'intérieur de l'Afghanistan. Notre accès à l'Asie centrale et les perspectives de collaboration mutuellement bénéfique au plan économique avec cette région reste bloqués. Par conséquent, aucun pays du monde n'attache plus d'intérêt à la paix en Afghanistan que le Pakistan.

Beaucoup a été dit sur les Taliban. Les Taliban, qui contrôlent Kaboul et deux tiers de l'Afghanistan, sont une réalité et ne disparaîtront pas simplement parce qu'on le souhaite. Étant donné l'appui dont ils bénéficient sans aucun doute de la part de la population dans toutes les provinces qu'ils contrôlent, il serait futile de se laisser aller à des insultes, de formuler des vœux pieux ou de s'engager dans un affrontement militaire. Il serait manifestement plus

opportun d'engager un dialogue constructif avec eux pour faire en sorte qu'ils modèrent certaines de leurs politiques.

Nous avons pris bonne note du fait que les Taliban ont déclaré publiquement ne pas vouloir à eux seuls gouverner l'Afghanistan. Ils ont exprimé leur volonté d'inclure tous les groupes ethniques dans la formation d'un gouvernement en Afghanistan. Nous ne faisons pas partie de leurs partisans, mais voici ce que nous avons entendu leurs représentants dire lors de la récente réunion du Sommet islamique à Islamabad :

«Le mouvement islamique des Taliban a fait l'objet de critiques différentes. On lui a reproché d'être un mouvement lancé uniquement pour donner le pouvoir à la tribu pachtoun. On a aussi dit que ce gouvernement ne peut prétendre représenter les peuples de la nation afghane. Pour réfuter ces assertions incorrectes, nous pouvons dire que ce mouvement n'est ni tribal ni national et qu'il ne travaille pour aucune tribu ni pour aucun pays étranger. Le mouvement ne permet pas aux autres de s'ingérer dans les affaires de l'Afghanistan. De même, il n'entend pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres. L'État islamique d'Afghanistan préconise de bonnes relations avec tous les pays du monde. Pour démontrer que nous sommes disposés à participer à un gouvernement à large assise en Afghanistan, nous présentons une liste de ministres et gouverneurs appartenant aux tribus tadjike et ouzbèke.»

Vient ensuite une liste des quatre ministres tadjiks et ouzbeks des Ministères de l'éducation, des réfugiés et du plan du Gouvernement central à Kaboul et des trois Gouverneurs des provinces afghanes de Paktia, Parwan et Kapisa. La déclaration des Taliban se poursuit ainsi :

«Étant donné ce qui précède, nous demandons à tous les représentants des nations de transmettre ces messages et de demander aux gouvernements de rouvrir leurs ambassades à Kaboul et de permettre à l'État islamique d'Afghanistan de représenter la nation afghane à l'ONU et à l'Organisation de la Conférence islamique.»

Il faut comparer cet effort visant à mettre en place un gouvernement à large assise à la déclaration qui été faite hier à peine aux journalistes par le commandant Massoud, dans laquelle il menace, quant à lui, de poursuivre dans la voie futile de l'affrontement militaire dans les termes suivants : «Cette année, nous avons l'intention de combattre sur plusieurs fronts», et encore, «Tous nos groupes vont

lancer l'offensive à partir de plusieurs positions simultanément».

Si la polarisation actuelle se poursuit, ou si elle est encouragée de l'extérieur, il y a danger de fragmentation de l'Afghanistan le long des lignes de démarcation ethniques. Cela aurait des incidences graves pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. Il est donc impérieux que l'ingérence extérieure destinée à appuyer l'une ou l'autre des factions rivales prenne fin. Il importe que la communauté internationale réaffirme son engagement total à l'égard de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

Des bruits troublants continuent de courir concernant la fourniture d'armes, de munitions et de personnel militaire étranger en Afghanistan. À plusieurs reprises dans le passé, nous avons proposé qu'un embargo sur les armes soit imposé à l'Afghanistan. Nous continuons de penser qu'un tel embargo serait utile pour limiter les incitations au conflit. Cette mesure aurait également un effet psychologique sur les Afghans et les amèneraient à accepter un dialogue intra-afghan en vue de parvenir à un règlement politique du problème.

Le Pakistan reconnaît l'État d'Afghanistan. Quel qu'ait été le régime installé à Kaboul, nous avons entretenu des relations avec lui, qu'il se soit agit de Nour Mohammad Taraki, de Hafizullah Amin, de Mojadedi ou de Rabbani. Nous continuerons d'observer cette politique.

Il est important non seulement d'être équitable, mais également d'être perçu comme équitable envers les factions afghanes. Le critère de reconnaissance d'une faction comme gouvernement légitime de l'Afghanistan semble avoir été jusqu'ici le contrôle de Kaboul. Le régime de Rabbani a été reconnu lorsqu'il a eu sous son contrôle Kaboul et six autres provinces. Aujourd'hui, il ne contrôle plus *de facto* la capitale, son autorité se limitant à trois provinces concentrées, et il n'a plus aucune légitimité *de jure*. Et pourtant, il continue d'être reconnu en tant que Gouvernement de l'Afghanistan et continue d'occuper le siège de l'Afghanistan à l'Organisation des Nations Unies. Cela ne saurait se justifier sous aucune circonstance. L'Organisation des Nations Unies devrait adopter la formule du «siège vacant» qui a été approuvée par l'Organisation de la Conférence islamique pour ses propres réunions. Cette mesure refléterait la réalité. Plus important encore, elle inciterait également les factions à s'orienter vers un système politique à large assise afin de s'assurer une légitimité et une reconnaissance internationales entières.

Par ailleurs, tout en se félicitant de ce débat à participation non limitée au Conseil de sécurité, le Pakistan est convaincu que nous n'avons pas vraiment entendu la voix du peuple afghan, lequel peut seul décider de son propre avenir. Tant qu'il n'aura pas eu la parole, nos discussions ici continueront d'être mal informées et incomplètes. Il est temps que le Conseil de sécurité entende les vues des Taliban afin de se faire une opinion plus équilibrée de la situation en Afghanistan. Cela pourrait se faire dans le cadre de la formule Arria. Nous croyons comprendre que les Taliban ont actuellement des représentants à New York. Plus tôt le Conseil engagera le dialogue avec les Taliban, mieux ce sera pour l'Afghanistan.

Si le Conseil de sécurité adopte une fois de plus une position qui pourrait être perçue comme partisane, et s'il le fait sans prendre contact avec les Taliban ou avec certaines autres factions afghanes, une fois de plus son jugement ne tiendra pas compte des véritables sentiments du peuple afghan. Le temps est maintenant venu pour la communauté internationale d'adopter une attitude plus équilibrée et plus réfléchie au sujet des réalités sur le terrain en Afghanistan. Plusieurs indications donnent à penser que ce moment est venu, la moindre n'étant pas l'attitude constructive que nous avons perçue de la part de certaines parties intéressées au cours de contacts récents.

Il faut donc, d'urgence, faciliter un règlement équitable qui tienne compte des réalités sur le terrain et de la répartition ethnique et démographique de la population. Toute autre solution ne garantissant pas une représentation équitable de tous les groupes ethniques dans la future organisation politique n'apportera pas une paix durable en Afghanistan. Le Pakistan est décidé à soutenir les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies et par le Conseil de sécurité pour rétablir la paix en Afghanistan. Nous avons d'autres suggestions quant à la façon de procéder.

Une conférence intra-afghane, à laquelle les pays dotés de frontières communes avec l'Afghanistan participeraient comme observateurs, doit être convoquée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver un règlement durable au problème afghan. Seraient inscrits à l'ordre du jour d'une telle réunion : premièrement, un cessez-le-feu immédiat, l'échange de prisonniers et des dépouilles des victimes; deuxièmement, la formation d'une commission politique, composée des représentants de toutes les provinces, chargée de décider du futur système politique et du mode de désignation de ceux qui exerceront le pouvoir; troisièmement, la création d'une force nationale fondée sur une représentation proportionnelle de toutes les provinces, pour collecter les armes lourdes et assurer la sécurité.

Les résultats d'une telle rencontre intra-afghane pourraient alors être approuvés par une conférence internationale. De cette façon, non seulement la communauté internationale serait en mesure de mettre tout son poids derrière les décisions prises par les Afghans eux-mêmes, mais elle pourrait également promettre de fournir une assistance pour la reconstruction de l'Afghanistan si les Afghans respectent leurs propres décisions.

Les autres éléments d'une approche globale exigent une attention tout aussi grande. Il faut que la communauté internationale s'engage à la fois à déployer des efforts généreux et durables en vue de la reconstruction de l'Afghanistan et à fournir une aide humanitaire d'urgence à la population de l'Afghanistan. Une telle assistance est également nécessaire pour les réfugiés au Pakistan et en Iran, et des plans efficaces doivent être établis en vue de leur rapatriement rapide vers un Afghanistan pacifique.

L'heure est maintenant venue pour le Conseil de sécurité d'agir avec détermination pour la cause de la paix en Afghanistan. Nous espérons que ce débat se révélera être un nouveau jalon dans les efforts internationaux visant à construire une alliance internationale pour la paix en Afghanistan. Agissons conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Utilisons nos ressources, matérielles et morales, pour surmonter l'impasse politique apparente; et agissons maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est S. E. l'Ambassadeur Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ansay** (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et en mon nom propre, je vous présente, Monsieur le Président, nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession au poste élevé de Président du Conseil de sécurité. Je profite également de cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur.

L'Organisation de la Conférence islamique coopère avec l'Organisation des Nations Unies en vue de promou-

voir le processus de paix en cours en Afghanistan. Tout au long de la guerre civile qu'a traversé ce pays, l'OCI a cherché, en premier lieu et sans restriction, à susciter une cessation des hostilités permettant de créer le climat nécessaire à un processus de paix crédible, conduisant à la constitution d'un gouvernement représentatif à large assise. Lors de nos contacts avec divers dirigeants afghans, particulièrement lors des missions de l'OCI dans ce pays, (notamment celles conduites par l'Ambassadeur Bakr après 1994 et les trois que j'ai conduites au cours de l'été 1995 et de l'hiver 1996), nous avons toujours souligné à quel point il était futile de recourir à l'emploi de la force et de chercher une solution militaire plutôt que de procéder à des négociations qui permettraient de trouver un règlement commun acceptable pour mettre fin à l'épreuve que traversent les Afghans. M. Norbert Holl, Chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, avec qui nous avons maintenu des contacts étroits, a également soutenu ce point de vue, et, ensemble, nous nous sommes efforcés de désamorcer les tensions et d'aider à faire naître un esprit de confiance mutuelle entre les diverses factions afghanes, afin que puisse se dégager un climat propice à la paix.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, je voudrais mentionner le paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (S/1997/240) qui traite de la détention à Kaboul de deux Français qui travaillaient pour une organisation humanitaire. Je suis heureux de vous informer que, après que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont lancé un appel pour qu'ils soient immédiatement libérés, le secrétariat de l'OCI a réagi promptement en utilisant ses bons offices auprès des autorités des Taliban et, avec leur coopération, a organisé la libération et le retour en toute sécurité de ces ressortissants français.

Les succès militaires apparents et écrasants des Taliban dans plusieurs régions auparavant tenues par les autres factions afghanes ont, en vérité, présenté un scénario différent des réalités auxquelles le pays est aujourd'hui confronté. Mais si l'expérience d'autres conflits dans cette même région peut nous guider, alors il est plus que jamais nécessaire que les hostilités cessent et que reprenne sérieusement la recherche collective d'une solution honorable, pratique et durable qui sauvera le peuple afghan des incertitudes et de l'insécurité infligée que les événements dévastateurs des deux dernières décennies ont fait peser sur leur vie. Nous souscrivons pleinement à l'affirmation faite par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle personne ne peut penser qu'une victoire militaire d'une partie sur les autres permettra de régler à long terme le problème afghan.

S'il est vrai que la prérogative et la responsabilité principale du rétablissement de la paix en Afghanistan incombent au peuple — et en particulier aux divers dirigeants de l'Afghanistan —, d'autres pays de la région et d'ailleurs qui sont touchés et concernés ont également un rôle à jouer dans le processus de paix. Et il incombe aux États qui ont une influence sur une faction politique ou militaire particulière en Afghanistan d'être à la hauteur des circonstances pour jouer un rôle constructif en empêchant la vente ou la fourniture d'armes à n'importe laquelle des factions en Afghanistan, en empêchant l'accueil et l'entraînement d'éléments paramilitaires et en éliminant le trafic dévastateur des stupéfiants, qui s'est accru de façon spectaculaire et qui doit être arrêté avant qu'il n'atteigne un niveau catastrophique.

Comme je viens de le dire il y a un instant, l'OCI s'efforce de compléter les travaux de l'ONU afin d'aider les divers dirigeants afghans à ramener la paix et la tranquillité dans leur pays et pour restaurer les précieux droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des enfants qui ont été tellement foulés aux pieds dans l'agitation qui a suivi. À cette fin, la convocation d'une réunion de toutes les factions afghanes actives tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan, y compris la monarchie, et d'autres dirigeants potentiellement influents tels que le général Abdul Haq, afin d'étudier et de mettre au point un cadre généralement accepté pour traiter des questions politiques et sécuritaires et d'un transfert pacifique de pouvoir, a été proposée et est activement recherchée. L'OCI est bien sûr disposée à coparrainer cette réunion qui pourrait avoir lieu aussi bien à Djedda qu'à Genève, ou en Turquie ou en Allemagne; en fait, dans tout lieu acceptable pour tous les participants afghans. J'espère que cette démarche recevra l'appui du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général de l'OCI se rendra bientôt à New York pour répondre à l'appel du Secrétaire général, et entre autres choses, pour examiner notamment l'opportunité d'une telle réunion.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'OCI est fermement résolue à continuer de jouer son rôle constructif et complémentaire de celui de l'ONU, en facilitant le processus de paix dans son ensemble en Afghanistan.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie S. E. l'Ambassadeur Engin Ansay des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kharrazi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Représentant permanent de la Pologne pour la manière dont il a dirigé le Conseil au mois de mars.

Le fait que le Conseil de sécurité examine la situation en Afghanistan est une indication positive de la décision prise par la communauté internationale d'axer davantage son attention sur ce long et tragique conflit. Cela est d'autant plus crucial maintenant car les opérations militaires et les effusions de sang vont manifestement s'intensifier au cours du printemps. La République islamique d'Iran espère que l'issue des délibérations de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité enverra un message fort à toutes les parties belligérantes en Afghanistan, indiquant en termes clairs qu'il faut maintenant mettre un terme à cette situation et exigeant que toutes les parties afghanes cessent immédiatement toutes les hostilités armées, renoncent à l'emploi de la force et mettent à profit la capacité opérationnelle des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), des États de la région et d'autres organisations et États intéressés pour les aider à régler leurs divergences et à entamer un dialogue politique visant à parvenir à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable du conflit et à établir un gouvernement à large assise et pleinement représentatif.

La population de ce pays ravagé par la guerre a beaucoup souffert pendant près de 18 longues années à ce jour. Elle a été victime d'horreurs et d'indignités difficiles à comprendre pour le monde extérieur. La population afghane a été condamnée à une vie de misère qui l'a obligée à s'engager dans le trafic illicite d'armes et de stupéfiants, et même dans la vente d'ossements et de dépouilles mortelles tout simplement pour faire vivre ses familles.

Cette réflexion sur la réalité sinistre et exécrationnelle de l'Afghanistan n'est en aucun cas destinée à montrer de l'indulgence envers les criminels et les trafiquants d'armes et de stupéfiants ou à justifier leurs agissements, en particulier s'agissant des factions afghanes qui, selon les informations dont on dispose, organisent et encouragent ces activités illégales pour financer leurs opérations militaires. En réalité, ce trafic illicite d'armes, et en particulier le trafic des stupéfiants est une source de grave préoccupation en Iran. Le trafic a lourdement grevé la République islamique d'Iran sur le plan tant des ressources humaines que sur celui des ressources financières qu'il consacre à la lutte contre le trafic des stupéfiants à ses frontières.

En parlant de la tragédie humaine qui se déroule en Afghanistan, mon propos est d'appeler l'attention sur le fait qu'en dernière analyse, la communauté internationale n'a pas seulement la responsabilité juridique mais également la responsabilité morale de faire face à cette situation tragique d'une manière efficace.

En tant que voisin de l'Afghanistan qui a été directement et sévèrement touché par les événements qui ont eu lieu dans ce pays et qui a partagé avec le peuple afghan son expérience déchirante et a fait tout ce qu'il pouvait pour lui fournir une assistance humanitaire, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit utiliser efficacement tant la carotte que le bâton qui sont à sa disposition en Afghanistan. S'il est vrai que le Conseil de sécurité doit rechercher des moyens de veiller à ce que ses résolutions soient appliquées, il n'en reste pas moins que la fourniture d'aide humanitaire et des travaux préparatoires en vue de la reconstruction de l'Afghanistan ainsi que les incitations que ces moyens constituent pour favoriser les progrès vers un règlement politique, doivent être examinés en même temps. Dans ces circonstances, les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, l'Organisation de la Conférence islamique, les États de la région et d'autres organisations et États intéressés ont certainement de meilleures chances de succès pour ce qui est d'aider à mettre fin au conflit.

En raison de la nature tribale de l'Afghanistan et d'autres facteurs, y compris la socialisation de la pauvreté et de la violence pendant une période prolongée, la solution politique du conflit afghan exige une approche globale qui tienne compte des vues de toutes les parties et de tous les segments de la société afghane. Pour citer le rapport du Secrétaire général :

«Il est impossible pour quiconque de penser que la victoire militaire d'une partie sur les autres permettra de régler à long terme le problème afghan.»  
(S/1997/240, par. 23)

À notre avis, la coordination et la coopération des États de la région qui sont les plus directement touchés par la situation en Afghanistan ainsi que des autres États concernés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan sont importants pour l'effort international déployé afin de trouver un règlement politique durable dans ce pays. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de tenir une nouvelle réunion sur l'Afghanistan avec les États intéressés et les organisations internationales en vue de coordonner les efforts déployés sur le plan régional et



international afin de parvenir à une réconciliation nationale dans ce pays.

La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan devrait être appuyée et encouragée à accroître ses contacts avec toutes les factions et tous les groupes en Afghanistan et avec ses voisins. Les efforts que déploie la Mission spéciale en Afghanistan, dirigée par M. Norbert Holl, ainsi que par l'Organisation de la Conférence islamique en vue du rétablissement de la paix, de la normalité et de la réconciliation nationale sont dignes d'éloges. Ces efforts devraient être poursuivis avec encore davantage d'énergie, de détermination et d'impartialité afin de convaincre toutes les factions politiques afghanes et tous les groupes ethniques de dénoncer la logique et l'utilisation de la force et de s'engager dans un dialogue véritable visant à établir un gouvernement d'unité nationale à large assise.

C'est pourquoi, la République islamique d'Iran, profondément préoccupée par les répercussions que l'accélération des événements en Afghanistan ont sur la paix et la stabilité de la région et sur le processus de réconciliation afghan, a convoqué une réunion intra-afghane à Téhéran, les 25 et 26 janvier de cette année. Outre les groupes afghans, le chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et les représentants du Pakistan, de la Turquie et du Turkménistan ont participé à cette réunion. La réunion de Téhéran a adopté une déclaration qui demande instamment aux parties afghanes de renoncer aux hostilités en faveur d'un dialogue constructif en vue d'un règlement politique.

À notre sens, un ensemble de principes devrait guider tous les efforts déployés aux niveaux régional, international et autres pour parvenir à une paix juste et durable en Afghanistan. Cette liste pourrait comprendre les éléments suivants : le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan; le rejet de toute solution militaire au problème afghan; le rejet de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan; la nécessité de s'abstenir de fournir des armes, du personnel et des conseils militaires à une quelconque des parties belligérantes en Afghanistan; le respect des droits et des libertés fondamentales de tout le peuple afghan, notamment les droits des femmes et des filles; la nécessité de cesser les hostilités et d'entamer un processus de réconciliation nationale grâce à un dialogue auquel participeraient tous les groupes politiques et ethniques d'Afghanistan.

Compte tenu de ces principes, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour entamer un processus politique afin d'aider le peuple afghan à établir un

gouvernement à large assise pour empêcher un regain de violence et d'effusions de sang et faire en sorte que la solution soit durable et juste. Dans ce contexte, l'idée de démilitariser Kaboul, en tant que première mesure importante, mérite une attention toute particulière. Il va sans dire que cela exige une organisation minutieuse et des négociations sur les mesures administratives intérimaires visant à assurer la sécurité et l'ordre public.

La République islamique d'Iran est résolue, dans le cadre des efforts régionaux et internationaux qui sont déployés et en coopération et coordination avec la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, à continuer de chercher à convaincre toutes les factions et tous les groupes ethniques afghans de la nécessité de mettre fin au cycle infernal de violence et aux outrages auxquels le peuple afghan a été soumis pendant de nombreuses années, et de régler leurs divergences par des moyens pacifiques, grâce à un dialogue politique dans lequel toutes les factions et tous les groupes ethniques afghans seraient représentés.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Rudolph** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la troisième fois en un peu plus d'un an, le Conseil de sécurité tient un débat à participation non limitée sur la situation en Afghanistan. Au cours de ces 12 derniers mois, la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, a accru ses activités en vue de favoriser une solution pacifique au conflit afghan. Au cours de ces 12 derniers mois, malheureusement, les parties afghanes n'ont pas fait montre d'une plus grande volonté de mettre fin aux combats. L'appui extérieur apporté aux parties semble également s'être poursuivi.

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne et partage entièrement les préoccupations exprimées par de nombreux orateurs au cours du débat à participation non limitée qui s'est tenu hier et aujourd'hui. Avec la fin de l'hiver, de nouvelles batailles de plus grande envergure semblent prévisibles, ce qui pourrait avoir des répercussions politiques graves et des conséquences humanitaires désastreuses. Selon le dernier rapport du Secrétaire général, les combats bien qu'assez limités au cours des deux premiers mois de l'année ont provoqué le déplacement de 115 000

personnes, rien qu'au nord de Kaboul. Nous appuyons énergiquement la demande faite par l'ONU aux autorités des Taliban leur enjoignant de prendre des mesures pour encourager le retour des personnes déplacées dans leurs foyers.

Nous restons profondément préoccupés par la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Dans la résolution 1076 (1996), adoptée le 22 octobre 1996, le Conseil de sécurité a dénoncé la discrimination à l'égard des filles et des femmes et autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Afghanistan. L'Assemblée générale a réitéré cette dénonciation dans sa résolution 51/195, adoptée par consensus le 17 décembre 1996, et a demandé à toutes les parties afghanes de respecter les droits de l'homme de chaque personne, quels que soient son sexe, son appartenance ethnique ou sa religion. En dépit de ces expressions très claires de la volonté de la communauté internationale, les droits de l'homme continuent d'être gravement violés en Afghanistan. À cet égard, la politique suivie par les Taliban visant à refuser l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à de nombreuses formes d'emploi est particulièrement déplorable. Il est clair que le crédit dont jouira toute partie afghane aux yeux de la communauté internationale dépendra de la manière dont elle se conforme aux obligations internationales et aux décisions adoptées à l'unanimité par les organes des Nations Unies.

Mon gouvernement appuie sans réserve les efforts inlassables que déploie l'ONU, en particulier la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, en vue d'étudier toutes les possibilités de mener le conflit afghan vers une solution pacifique. Depuis le premier débat à participation non limitée du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan, tenu le 9 avril 1996, la Mission spéciale des Nations Unies a été renforcée par le détachement de fonctionnaires chargés des affaires politiques. Norbert Holl en a été nommé le chef. En décembre 1996, l'Assemblée générale a renouvelé le mandat de la Mission spéciale et l'a encore renforcé en autorisant l'affectation de trois nouveaux conseillers militaires et de deux conseillers de la police civile.

Les principes sur lesquels bâtir la paix en Afghanistan, tels qu'établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/88, ont été réitérés par le Conseil de sécurité dans plusieurs de ses décisions, notamment la résolution 1076 (1996), et mis à jour et précisés dans la résolution 51/195 de l'Assemblée générale. Nous avons dit à maintes reprises que ce qu'il reste à faire est de mettre ces principes en pratique. Jusqu'à présent, les parties ont décidé de continuer à se battre. Mais Norbert Holl et son personnel dévoué ont réussi à garder le contact, dans la mesure où, comme

l'expérience l'a prouvé, la Mission spéciale est la seule institution qui, actuellement, peut amener toutes les parties à la table des négociations. Tant que nous refuserons d'abandonner tout espoir de voir le conflit afghan se résoudre de façon pacifique, la tâche de la Mission spéciale restera d'une importance cruciale.

Que peut-on faire pour convaincre les parties afghanes à renoncer à l'option militaire et à s'engager à participer à un processus de paix? Il n'y a peut-être pas de réponse facile à cette question. Mais il est clair que c'est l'ONU qui doit essayer d'amener les parties à la table des négociations, et qu'elle aura besoin de l'aide de ses États Membres pour y parvenir. La résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution 51/195 de l'Assemblée générale, confient à l'Organisation un rôle central dans les efforts internationaux visant à résoudre pacifiquement le conflit afghan. En même temps, les deux décisions demandent aux États Membres d'appuyer activement le travail de l'Organisation et d'user à cette fin de toute l'influence qu'ils peuvent avoir auprès des parties afghanes.

Nous voudrions donc encourager le Secrétaire général et la Mission spéciale à intensifier leurs contacts avec les États de la région et les autres États intéressés à la question de l'Afghanistan. La réunion internationale sur l'Afghanistan prévue le 16 avril pourrait marquer un progrès important dans ce sens. Nous demandons également instamment à toutes les parties intéressées de coordonner de très près avec la Mission spéciale toutes les initiatives qu'elles ont conçues concernant l'Afghanistan. Tous pourparlers de paix impliquant les parties afghanes devraient être présidés par l'ONU.

Il a été dit à plusieurs reprises que le conflit afghan devait être résolu par la négociation et non pas sur le champ de bataille. La paix en Afghanistan exige de nous tous un effort conjoint, sous la direction de l'ONU. Nous devons traduire notre refus catégorique d'une solution militaire par un appui total, en paroles et en actes, à la Mission spéciale des Nations Unies. L'Allemagne est prête à jouer son rôle, et nous espérons continuer à coopérer avec l'Organisation et avec les autres États Membres intéressés en vue d'atteindre notre objectif commun d'un Afghanistan vivant en paix.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Terzi di Sant'Agata** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation italienne fait pleinement sienne la déclaration faite par les Pays-Bas au nom de l'Union euro-

péenne, et voudrait ajouter quelques observations sur certains aspects spécifiques de la question.

L'Afghanistan est un pays dont la longue histoire a connu des tensions répétées, parfois renforcées par l'ingérence de pays étrangers. Mais cette ingérence a toujours été repoussée par le caractère indépendant du peuple afghan, comme le montrent l'histoire ancienne comme l'histoire récente. Les événements des 15 dernières années ont laissé l'Afghanistan déchiré par des affrontements entre les diverses factions et en proie à une guerre civile apparemment sans issue. Malheureusement, tout semble indiquer une reprise des hostilités dans les jours et les semaines à venir, avec l'arrivée du printemps qui va rendre les cols de montagne qui surplombent le pays de nouveau praticables. Mais s'il est une leçon à tirer de l'histoire récente, c'est qu'une solution durable à la crise afghane ne peut pas être trouvée sur le plan militaire mais doit être plutôt le fruit d'un processus de consultation et de médiation politique, non seulement entre les dirigeants des principales factions, mais également entre les différentes composantes de la société afghane.

Depuis plusieurs années, les pays voisins assument le fardeau, fort coûteux de millions de réfugiés afghans dans leur territoire. Le nombre de réfugiés a récemment diminué, mais il pose encore de grands problèmes aux pays d'accueil. Nous devons apprécier les efforts déployés par ces pays et leur être reconnaissants de l'accueil qu'ils ont réservé aux réfugiés. De fait, ces pays sont ceux qui ont le plus intérêt à ce que l'on trouve une solution stable et durable à la crise afghane, car un règlement politique permettrait également aux réfugiés de rentrer chez eux.

Ces derniers mois, le mouvement taliban a pris le contrôle d'une partie de plus en plus importante du pays, y compris la capitale. Les décisions prises à ce jour par ses dirigeants à Kaboul ont pour le moins alarmé la communauté internationale, notamment pour ce qui est du respect des droits fondamentaux des femmes. Il faut répéter vigoureusement que ces droits sont le patrimoine commun de toute l'humanité, et doivent toujours être respectés. Nous notons également que la communauté internationale connaît très mal la structure de ce mouvement et qu'elle ne peut fonder ses jugements que sur les décisions et le comportement qui ont provoqué cette alarme.

L'Italie appuie pleinement les efforts de médiation de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, et elle est convaincue par ailleurs qu'une coordination étroite entre tous les efforts de négociation est nécessaire. Nous espérons que ces initiatives pourront amener d'importantes

améliorations et conduire à des résultats concrets. Dans cette perspective, nous pensons que l'initiative utile du Secrétaire général relative à la convocation d'une nouvelle réunion sur l'Afghanistan des pays les plus directement intéressés par la crise afghane pourrait conduire à des propositions novatrices et à des moyens de trouver une solution à la crise.

Vu ses relations traditionnellement amicales avec l'Afghanistan, l'Italie, pendant toutes ces années, a continué de fournir une assistance humanitaire ininterrompue au pays, sous forme de contributions aux institutions spécialisées et à d'autres structures des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la conférence sur la coordination des activités d'aide humanitaire qui doit se tenir à Genève le 21 avril. Il est de la plus haute importance que cette coordination soit réalisée d'une façon qui permette que l'aide soit répartie équitablement dans toute la population afghane.

L'Italie est particulièrement préoccupée par l'ampleur croissante de la production de drogues en Afghanistan. Ce n'est pas un fait nouveau, mais la désintégration de tout semblant de pouvoir central et la ruine économique du pays ont conduit une plus grande portion de la population à se livrer à cette activité néfaste. Les mesures prises par les factions pour faire reculer la culture de ces plantes permettront de juger si oui ou non elles ont la volonté de participer de façon constructive à la mise en place d'un nouvel État qui aura pleinement le droit de faire partie de la communauté internationale.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer que l'Italie est résolue à participer à la recherche d'une solution de compromis qui permette de stabiliser progressivement le pays, d'y faire parvenir davantage d'aide humanitaire, et d'améliorer les conditions de vie de sa population, qui en a tant besoin.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Tadjikistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : La poursuite du conflit armé en Afghanistan, les risques d'escalade de celui-ci et les tentatives du mouvement des Taliban de régler la question de l'autorité dans le pays à son avantage par des moyens exclusivement militaires sont une source de préoccupation croissante pour le Tadjikistan et la communauté internationale. Nous sommes particulièrement préoccupés par les souffrances qu'endure la population civile du fait des hostilités. On assiste à un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du

pays, dont des citoyens tadjiks qui, par hasard, se trouvaient à l'époque dans l'État islamique d'Afghanistan.

D'après les informations dont nous disposons sur la situation dans le territoire contrôlé par les Taliban, il y aurait de graves atteintes aux droits de la personne, notamment des femmes. De nombreux éléments indiquent également que certaines personnes font l'objet de persécutions pour des motifs politiques et ethniques et que le fanatisme religieux gagne du terrain. Les normes du droit international ont été gravement violées et des actes ont été commis qui entravent l'activité normale de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan. Tout cela, à notre avis, mérite la réaction la plus ferme de la communauté internationale.

Nous ne pouvons qu'être alarmés par les informations selon lesquelles les parties belligérantes continuent de renforcer leurs effectifs et se préparent à lancer des offensives qui pourraient, dans un avenir proche, prendre des proportions encore plus dévastatrices et aggraver sérieusement la situation humanitaire déjà fort critique dans le pays. Dans le même temps, la paix et la sécurité dans la région semblent de plus en plus menacées.

Les affirmations selon lesquelles le conflit afghan est une affaire purement interne nous semblent très douteuses. Le Tadjikistan s'interroge de plus en plus sur les conséquences éventuelles de la poursuite des hostilités dans ce pays frère et voisin qu'est l'Afghanistan. Nous nous heurtons déjà à certains problèmes concrets, en particulier l'expansion du trafic illicite des drogues, d'armes et de munitions.

À cet égard, nous avons déployé des efforts concertés — avec la Fédération de Russie, le Kazakstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, tant dans le cadre de la rencontre d'Almaty qu'au niveau bilatéral — pour neutraliser les effets négatifs de la poursuite du conflit inter-afghan et défendre les intérêts communs de nos pays dans la région. Cela a été discuté lors d'une réunion consultative des ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie, qui a eu lieu le 5 avril dernier à Douchanbé. Dans une déclaration conjointe, les participants à la rencontre ont réaffirmé que leurs pays étaient disposés à coopérer étroitement pour assurer la sécurité des frontières méridionales de la Communauté d'États indépendants, et notamment dans le secteur tadjiko-afghan de la frontière commune. Ils ont appelé les pays concernés à promouvoir activement un règlement politique du problème afghan.

Le Tadjikistan, qui poursuit une politique de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de l'État islamique d'Afghanistan voisin et qui reconnaît le droit du peuple afghan de choisir le régime politique qui lui convient, estime que les parties belligérantes devraient immédiatement mettre fin aux hostilités et commencer à étudier les moyens de parvenir à un accord afin de rétablir la paix dans le pays. Dans le même temps, il faut tenir compte des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques et religieux et de toutes les régions. À cet égard, nous sommes alarmés par le fait que les Taliban, sous divers prétextes, sapent toutes les tentatives d'entamer un dialogue intra-afghan de haut niveau et rejettent toutes les invitations à s'asseoir à la table des négociations, qu'elles viennent d'États particuliers ou de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

Le Tadjikistan appuie sans réserve les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Holl, et est disposé à lui prêter toute son assistance. Nous estimons que l'ONU et ses États Membres doivent intensifier leurs efforts pour régler le problème afghan avant que la situation ne s'aggrave davantage. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général, selon laquelle nous devrions tous faire en sorte que nos actions soient coordonnées afin de renforcer la pression internationale sur les parties afghanes et de les inciter à régler le conflit par des moyens pacifiques. Il est clair qu'aucune faction militaire ou politique afghane ne doit imposer sa volonté aux autres.

Nous pensons également que les résolutions et décisions de l'ONU sur l'Afghanistan constituent une base positive pour la recherche d'un règlement du conflit. Il faut maintenant que toutes ces résolutions soient strictement appliquées. Cela s'applique avant tout à la non-ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, à l'arrêt de la livraison d'armes aux factions en guerre et à la cessation de toute autre aide militaire ou logistique. Nous espérons également que la deuxième rencontre des États intéressés sur l'Afghanistan qui doit avoir lieu prochainement permettra de parvenir à un consensus sur la démarche à adopter pour régler la crise afghane et proposera des moyens supplémentaires de renforcer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

La présidence de l'Union européenne a déjà exprimé l'avis commun des États membres sur la question de

l'Afghanistan. Je ne soulignerai donc que certains éléments de la position de mon pays concernant la situation dans ce pays.

Alors que les combats continuent, nous prions instamment les parties de cesser les hostilités. Un cessez-le-feu devrait être la première mesure à prendre pour leur permettre d'entamer de véritables négociations en vue d'un règlement politique. Ce n'est qu'ainsi que l'intégrité territoriale de l'Afghanistan sera maintenue et que le peuple afghan pourra jouir de la paix en tant que pays indépendant et souverain.

Et pourtant cela ne semble pas possible puisque l'une des parties semble convaincue qu'elle peut prendre le contrôle de l'ensemble du pays par des moyens militaires. Mais les 18 dernières années de guerre en Afghanistan nous incitent à penser qu'une victoire militaire de l'une des parties belligérantes ne conduira pas à la fin des hostilités. Les Nations Unies doivent rompre ce cycle et amener les parties à trouver un règlement politique. Le Conseil de sécurité doit envoyer un message précis, concis et clair pour appuyer la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous devons nous assurer que les parties et leur appui extérieurs reçoivent ce message.

Ce débat à participation non limitée du Conseil est un moyen important de transmettre le message de la communauté internationale indiquant que les Nations Unies sont attachées à un règlement du conflit en Afghanistan. Compte tenu de cet objectif, le Conseil appuie pleinement les efforts du principal instrument de l'ONU en Afghanistan, la Mission spéciale des Nations Unies. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan joue un rôle central dans ce processus et tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent coopérer avec elle, en coordonnant toute initiative concernant l'Afghanistan avec le Chef de la Mission, M. Norbert Holl.

Pendant trop longtemps, l'Afghanistan a fait l'objet d'actes d'ingérence extérieure qui n'a servi qu'à prolonger le conflit. À l'instar d'autres pays, nous demandons qu'il soit mis fin à cette ingérence ainsi qu'à la fourniture d'armes et de munitions aux factions, qui se poursuit malgré les dénégations de ceux qui y prennent part. Je rappelle qu'à la suite de l'adoption de la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité, l'Union européenne avait décidé d'imposer un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afghanistan. Nous prions instamment les autres pays de suivre cet exemple.

Deux autres caractéristiques très préoccupantes du conflit afghan persistent : le trafic de drogues et l'existence de camps d'entraînement des terroristes. Non seulement ces facteurs attisent le conflit mais ils représentent également une menace grave pour la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. Nous prions instamment les parties de mettre fin à ces pratiques intolérables et déstabilisatrices.

Chaque nouvelle journée de guerre en Afghanistan entraîne misère et souffrances pour la population civile. Et chaque jour qui passe sans que l'Afghanistan ait un gouvernement provisoire à large assise et une administration civile effective, le pays régresse sur le plan du développement économique et humain. Dans le domaine humanitaire, les combats ont non seulement causé de nombreuses victimes mais ils ont également forcé des centaines de civils à fuir leurs foyers et beaucoup d'autres à fuir leur pays. Nous demandons, nous aussi, à toutes les factions de coopérer à l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les populations afghanes, sans distinction de groupe ethnique, de race ou de sexe. Le Portugal est profondément préoccupé par les violations massives des droits de l'homme fondamentaux en Afghanistan, notamment les mesures intolérables imposées par les Taliban et qui portent atteinte aux droits des filles et des femmes.

Le Conseil de sécurité doit faire savoir à toutes les factions qu'elles sont responsables non seulement du respect du droit humanitaire, mais également du respect et de l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme en ce qui concerne chaque citoyen en Afghanistan.

L'ONU est prête à aider les parties à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Mais les parties doivent assumer la responsabilité principale de cette tâche.

Les pays qui acheminent l'aide humanitaire en Afghanistan préféreraient certainement consacrer des ressources aux vastes besoins de reconstruction du pays. Mais les parties afghanes devraient être conscientes du fait que cela ne sera possible que si la paix est rétablie.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Ministre par intérim des affaires étrangères de l'Afghanistan a demandé à prendre la parole. Je la lui donne.

**M. Ghaforzai** (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, au nom du

peuple afghan, remercier sincèrement tous ceux qui ont participé au débat sur l'Afghanistan au cours des deux derniers jours. Je voudrais, au nom des femmes afghanes martyrisées, remercier tout particulièrement tous les pays qui ont défendu avec fermeté les droits — donnés par Dieu — des femmes en Afghanistan contre la conduite brutale, non islamique et sauvage des Taliban et contre leurs exactions, qui sont une violation des droits fondamentaux de l'homme et des principes fondamentaux de la démocratie et de la Charte des Nations Unies auxquels nous sommes tous attachés.

Nous avons entendu les appels lancés lors du débat par les membres du Conseil et par d'autres Membres de l'ONU à toutes les parties au conflit en Afghanistan pour qu'elles choisissent la négociation plutôt que le conflit et la guerre. En ce qui concerne l'Afghanistan, je puis assurer tous les membres du Conseil que ces appels seront transmis et entendus. Nous avons, quant à nous, adopté une politique de respect des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous nous sommes déclarés prêts à appuyer la mission de M. Holl. Nous avons également exprimé notre appui à tout règlement politique négocié, où que ce soit, dans n'importe quel cadre.

Ce sont les Taliban qui ont toujours adopté une attitude intransigeante à l'égard des Nations Unies. Les comptes rendus de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité le montrent.

Nous avons également entendu la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadeur du Pakistan, M. Kamal. Nous n'avons pas été surpris, mais nous avons été quelque peu déçus, parce que le Premier Ministre du Pakistan avait promis de réviser la politique du nouveau Gouvernement pakistanais à l'égard de la question de l'Afghanistan. Mais la déclaration de l'Ambassadeur du Pakistan a été la seule déclaration totalement différente dans sa teneur et son esprit, si nous la comparons aux déclarations faites par tous les représentants qui ont pris part au débat.

Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que lors des consultations du Conseil, il a été dit que l'ancien Ministre de l'intérieur du Pakistan, M. Naseerullah Babar, avait déclaré au cours d'une réunion à Mazar-I-Sharif qu'il avait reçu des Taliban procuration pour agir en leur nom. Les membres du Conseil avaient été surpris d'entendre cela; et cela a été une fois de plus répété par le représentant du Secrétariat selon lequel c'est exactement ce qui avait été dit par l'ancien Ministre de l'intérieur du Pakistan.

Après avoir écouté la déclaration de l'Ambassadeur du Pakistan, il est devenu clair que le Gouvernement pakistanais essaie encore de donner une sorte de légitimité aux mercenaires taliban. Lorsque nous disons mercenaires, je crois que nous avons de bonnes raisons de qualifier les Taliban de groupe de mercenaires. Nous avons présenté et fourni des preuves plus que suffisantes indiquant qu'ils sont entraînés, financés, armés et équipés sur le territoire pakistanais, à Quetta, et qu'ils sont ensuite envoyés en Afghanistan pour y opérer.

L'Ambassadeur du Pakistan a fait des suggestions. Tout d'abord, il était d'avis que les Taliban ne sont pas un pouvoir dont on peut se débarrasser facilement. Nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas écouter les Taliban. Nous n'avons jamais dit qu'ils ne devaient avoir aucun rôle à jouer dans la définition de l'avenir politique en Afghanistan. Ce sont les Taliban qui ont toujours rejeté toute proposition de dialogue et de négociations.

En invitant le représentant des Taliban à New York, l'Ambassadeur du Pakistan était pratiquement sur le point de révéler l'emplacement et l'adresse exactes du bureau des Taliban à New York. C'était quelque peu surprenant. Il invitait les Taliban de New York au titre de la formule d'Arria.

Ce serait admettre que les contacts actuels entre M. Holl et les Taliban sont inutiles et inappropriés. De plus, je me demande si les Taliban ont un quelconque besoin de disposer d'une voix à l'Organisation des Nations Unies, puisqu'ils y bénéficient déjà de la présence d'un loyal représentant.

Il serait fondamentalement contraire aux résolutions de l'Assemblée générale relatives aux mercenaires, notamment à ceux qui sont utilisés de par le monde pour lutter contre le droit des peuples à l'autodétermination, que le Conseil écoute les Taliban au titre de la formule d'Arria. Cela établirait incontestablement un dangereux précédent.

L'Ambassadeur du Pakistan a dit qu'il préférerait que soit appliquée à l'Afghanistan la formule du «siège vide», et il a fait allusion à une décision de l'Organisation de la Conférence islamique. Je n'ai pas bien compris à quelle décision il faisait allusion, car l'État islamique d'Afghanistan continue de représenter l'Afghanistan auprès de l'Organisation de la Conférence islamique. De nombreuses rencontres et réunions se sont tenues, la dernière il y a à peine trois semaines. Le représentant de l'État islamique d'Afghanistan représentait l'Afghanistan à la réunion de

l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue à New York, au niveau des ambassadeurs.

Que s'est-il passé à Islamabad? Je pense que la présence de quelques dirigeants estimés de pays islamiques, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Pakistan, a été utilisée par le pays hôte à des fins politiques, en faveur des Taliban. L'Ambassadeur du Pakistan a également fait référence à la déclaration du commandant Massoud, dans laquelle celui-ci indiquait qu'il était déterminé à continuer de mener diverses batailles contre les Taliban. Oui, il a dit cela; il a fait cette déclaration. Tant que les Taliban continuent de rejeter toutes les propositions de dialogue et de règlement politique, le commandant Massoud et les autres membres du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan n'ont pas d'autre choix que de continuer à défendre l'intégrité territoriale, l'unité nationale et la souveraineté de l'Afghanistan.

En bref, je voudrais qu'il soit consigné dans les annales du Conseil de sécurité que la tolérance à l'égard des Taliban et de leurs partisans signifierait la tolérance des violations des droits de l'homme; la justification de l'obscurantisme; le rejet des principes de la démocratie; la politique du refus; et une attitude d'intransigeance permanente envers les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Pakistan a demandé la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai pas l'intention de répondre à la déclaration que nous venons d'entendre, puisqu'elle provient d'une personne qui n'exerce ni contrôle *de facto* ni légitimité *de jure* dans son propre pays. Mais cette déclaration était malheureusement remplie d'inexactitudes, lesquelles pourraient, d'une façon ou d'une autre, conduire le Conseil de sécurité à fonder ses propres décisions sur de fausses informations. Ce sont les faits qui doivent être consignés dans leur exactitude.

J'ai affirmé que l'Organisation de la Conférence islamique avait décidé d'adopter la formule du «siège vide» pour l'Afghanistan. Cette formule a été utilisée à la réunion de l'Organisation de la Conférence islamique à Jakarta, ainsi qu'à la réunion d'Islamabad. Il ne s'agissait pas de réunions au niveau des ambassadeurs; il s'agissait de réunions au niveau ministériel et aux niveaux supérieurs. C'est dans ce cas de figure que l'Organisation de la Conférence islamique a pris la décision que personne n'occuperait le siège de l'Afghanistan dans ses réunions.

On a parlé de l'engagement du Pakistan en Afghanistan. Nous avons dit à de nombreuses reprises que nous n'avions pas de favori en Afghanistan. Nous sommes convaincus que les Afghans eux-mêmes ne seront en mesure de trouver la paix et la sécurité dans leur pays qu'avec l'établissement d'un système politique à large assise. Nous savons que ceux ici présents qui prétendent représenter l'Afghanistan n'ont aucune légitimité *de jure*. Ils ont été désignés au moyen d'une formule spéciale mise au point à Islamabad, par laquelle huit mois leur ont été donnés — pas plus — pour organiser des élections, et seulement des élections. Ils ne l'ont pas fait. À l'issue des huit mois — tout gouvernement minoritaire qu'ils étaient — ils ont tenté de s'accrocher à leurs sièges, pensant qu'ils pourraient se rendre maîtres de l'ensemble de l'Afghanistan. Ce fut un reniement moral de l'engagement qu'ils avaient pris vis-à-vis de leurs propres collègues Afghans.

C'est leur insistance à tenter de gérer seuls les affaires — comme minorité ne disposant pas, comme chacun sait, du soutien de plus de 15 pour cent de la population — qui a conduit à la situation dans laquelle se trouve l'Afghanistan aujourd'hui. Le Pakistan est un pays voisin, et je partage les inquiétudes exprimées aujourd'hui par tous les représentants des autres pays voisins au sujet des retombées de cette situation, dont la cause profonde est le fait que ce régime particulier de Rabbani s'obstine à s'accrocher au pouvoir et qu'il n'honore pas les engagements solennellement pris envers les collègues, dans le saint des saints du monde musulman.

Ce n'est pas la colère qui me fait parler, car je ne peux éprouver de colère à l'encontre de personnes qui ne possèdent aucune légitimité. Mais même une piqûre de moustique peut faire mal, et c'est à cette sensation que je réagis. Nous sommes ici au Conseil de sécurité pour aider à trouver une solution au problème de l'Afghanistan. Ce n'est pas une situation facile. Nous sommes en présence d'un pays ethniquement divisé. La formule que nous, éléments extérieurs, avons tenté de mettre au point est celle d'un gouvernement à large assise, indispensable au pays. L'Organisation des Nations Unies a souscrit à cette formule. Elle est fondamentale à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. C'est la formule qu'il nous faut pour progresser. Avant d'avancer sur la base de cette formule, il est essentiel que le Conseil entende tous les représentants du peuple afghan. Il ne peut trancher en restant isolé. Voilà l'argument que nous avons fait valoir : il incombe au Conseil de sécurité, s'il veut trouver une solution logique et légale qui perdurera en Afghanistan, de fonder une telle solution sur l'écoute de tout le peuple afghan quelle que soit la formule qu'il juge appropriée,

dans cette enceinte, ou ailleurs si nécessaire. Les parties doivent être entendues. Elles doivent être entendues avant que l'on ne tire des conclusions. Un argument facile a été avancé selon lequel écouter les parties reviendrait à laisser de côté le représentant spécial. Alors pourquoi sommes-nous ici pour ce débat? Nous n'en avons pas besoin : le représentant spécial y suffit. Nous avons tous le plus grand respect pour M. Norbert Holl.

Mais nous nous réunissons ici aujourd'hui pour échanger des vues. Et ces vues doivent être fondées sur le dialogue et une volonté d'entendre tous les protagonistes avant de prendre une décision. J'espère vivement que le Conseil de sécurité sera à la hauteur de cette tâche et entendra tous les représentants du peuple afghan suivant les formules qu'il jugera appropriées.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Ministre par intérim des affaires étrangères du Pakistan souhaite

prendre à nouveau la parole, mais il me faut consulter les membres du Conseil avant d'accéder à cette requête.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : Nous avons beaucoup de respect pour les délégations ici représentées et beaucoup de considération pour les positions qui sont exprimées par chaque délégation.

Je crois qu'il ne serait pas productif, compte tenu de ce que nous nous efforçons d'achever ici, de laisser nos amis afghans et notre collègue du Pakistan se livrer à des échanges, qui ne pourraient qu'exacerber la polémique, et nous éloigner peut-être du but que nous nous sommes assigné, c'est-à-dire celui de concourir, grâce à un dialogue que nous avons instauré ici, à la paix en Afghanistan. Je voudrais donc lancer un appel au Ministre par intérim des affaires étrangères de l'Afghanistan et à mon collègue M. Kamal pour qu'ils renoncent à la poursuite de leur polémique, bien qu'elle soit peut-être utile, pour nous permettre de nous entendre sur les points de vue que nous avons déjà entendus et qui nous semblent suffisamment clairs, afin que nous puissions bâtir sur les données qui seront contenues dans la déclaration que nous nous proposons de soumettre à l'approbation des membres du Conseil.

**Le Président** : Si vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre, nous allons continuer.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Il n'y a plus d'orateurs. La reprise de cette séance pour poursuivre l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

*La séance est suspendue à 17 h 55.*